

## COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – GUILLAIN Romuald – RYCKEBUSCH Emmanuel – DECODTS Viviane – LACRESSONNIERE Vincent – JOHNSON Richard – GOUBET Hélène– LETURGEZ-WADOUX Margareth – VANHEEGHE Pierre – SCHRYVE Emmanuel – DEVULDER Elodie – CODDEVILLE Séverine — DUHAMEL Camille – BECK Grégory

Excusés : Monsieur HERMANT Éric a donné pouvoir à Madame CODDEVILLE Séverine

### 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2025 :

Approbation à l'unanimité.

### 2/ Information concernant la révision du PLUI-H :

PLUI-H :

- 27/01/2020 → révisé bi-climat et résilience, loi ZAN.
- Janvier 2025 à été 2027 → concertation
- Été 2027 → Arrêt projet
- 2028 → PLUI-H en vigueur

### 3/ Point sur les subventions :

- La subvention ADMR 2023 n'ayant pas été versée (450€), elle sera donc versée cette année.
- L'ASEB ayant fait l'acquisition de deux nouvelles tables de ping-pong, une subvention à hauteur de 500€ sera versée.

### 4/ Décisions modificatives budgétaires :

- ➔ La commune doit, suite à révision des charges et du loyer de l'habitation occupée par Monsieur PADOUT Frédéric, rembourser Monsieur à hauteur de 387.33€ pour l'année 2023 et 127.26€ pour l'année 2024.

Cet écart s'explique en partie dû à la taxe d'ordures ménagères qui est désormais calculé différemment puisque c'est un abonnement auquel le locataire doit souscrire.

- ➔ Des modifications devront être faites sur les comptes budgétaires suivant :

- Compte 673 : + 630€
- Compte 65748 : + 1000€
- Compte 60612 : - 1682€
- Compte 681 : + 52€

### 5/ Colis de Noël :

Les critères d'attribution restent les mêmes que l'année précédente, cela concerne les personnes qui ont atteints 82 ans dans l'année en cours et n'ayant pas participé à la journée détente organisée en septembre et donc sur cette base de calcul, il y aurait 18 personnes concernées.

La somme est fixée à 50€ par colis.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la proposition.

### 6/ Nouvelles adhésions au SIDEN/SIAN

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de plusieurs Communes au SIDEN/SIAN

7/Adhésion au syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois au CDG59.

Le Conseil Municipal approuve.

8/ Cadeaux de Noël pour les enfants :

Ils seront distribués lors de la fête de Noël qui aura lieu le 21 décembre 2025.

Le coût total est de 585€.

9/ Mutuelle des agents :

La participation employeur devient obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les agents ayant un contrat de mutuelle labélisé, elle est fixée à 15€ minimum par agent.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour une participation à 20€ par agent.

10/ Point sur les travaux réalisés au cimetière :

- 1) Changement du drainage se trouvant dans la pâture de la famille CARTON
- 2) Pose de 5 regards permettant si nécessaire de regarder l'état de la situation et nettoyer les drains
- 3) Changement du drain pour la première allée ainsi que sur la deuxième

11/ Installation des panneaux photovoltaïques sur la salle motricité :

Les panneaux photovoltaïques seront installés au nombre de quatorze.

Une subvention du Département est attribuée à hauteur de 50% soit environ 11 000€

Monsieur Romuald GUILLAIN est responsable du dossier dans son entièreté.

12/ Point sur le lotissement :

Des analyses concernant l'étanchéité des sols ont été réalisées.